



© DG Trésor

Lettre économique d'Egypte

N° 84 – Mai 2018

Le FMI vient d'achever la troisième revue du programme mis en œuvre par l'Egypte. Le bilan en est positif. Il souligne la réduction de l'inflation qui, après un pic à plus de 33% à l'été 2017, s'est stabilisée à 13% en avril grâce à une politique monétaire qualifiée de « bien calibrée » par la Banque centrale. En outre, le FMI estime que l'Egypte devrait dégager pour l'année fiscale 2018/19, qui démarre le 1^{er} juillet 2018, un excédent primaire hors service de la dette (+2% du PIB), avec la perspective d'engager une réduction du ratio dette publique/PIB pour la première fois depuis dix ans. Associé au relèvement des perspectives de croissance de l'Egypte par les IFIs (Banque mondiale, FMI et BERD), on ne peut que constater la nette amélioration de la situation macroéconomique de l'Egypte : qui aurait fait ce pari fin 2016 ?

Tout aussi intéressante est la conclusion du FMI concernant le programme de renforcement de filet social mis en place qui accompagne ce mouvement de consolidation fiscale : le FMI souligne que ce programme social est une « top priorité » pour l'Egypte et reçoit « le fort soutien » du FMI. Le rapport final soumis à l'approbation du Conseil d'administration du FMI devrait dans ces conditions recommander le versement de la quatrième tranche de 2 Mds \$ du prêt de 12 Mds \$ qui avait été accordé à l'Egypte.

Nous ne pouvons que féliciter l'Egypte du chemin parcouru et de cet équilibre qu'elle a pu maintenir entre consolidation fiscale, socialement douloureuse, et maintien et renforcement des mesures à caractère social pour en atténuer l'impact pour les plus populations les plus fragiles. A cet égard, la courageuse et nécessaire augmentation du prix du métro pour les usagers, à la veille du Ramadan, vient rappeler, s'il en était besoin, le coût social de ces mesures. On notera l'implication personnelle du Président Al Sissi pour justifier la nécessité de cette mesure.

Ce mois a aussi été marqué par la visite au Caire du Ministre de l'Europe et des affaires Etrangères, M. Jean-Yves Le Drian, qui a pu rencontrer les entreprises du Club de la ville durable et visiter le chantier de la station de métro Héliopolis. Il leur a appelé la priorité à donner à cette problématique et le soutien des autorités françaises dans leurs projets. Il leur a enfin indiqué qu'il souhaitait les voir se mobiliser sur le projet de Nouvelle capitale.

A tous nos lecteurs Musulmans nous souhaitons un bon Ramadan !

Bonne lecture,

Jérôme Baconin
Conseiller économique

[AU SOMMAIRE]

1. Visite du Ministre des Affaires Etrangères, M. Jean-Yves Le Drian au Caire
2. Conférence « *Inclusive Growth and Job Creation* »
3. Nouvelles perspectives favorables des IFIs (Banque Mondiale, FMI, BERD)
4. Le secteur du gaz en Egypte
5. Les régimes d'investissement en Egypte, une tentative de cartographie juridique simplifiée
6. Brèves et indicateurs économiques

Relations Bilatérales

Guilhem Roger

guilhem.roger@dgtresor.gouv.fr



[Site internet de la Ville Durable](http://www.clubdelavilledurable.com)

Visite du Ministre des Affaires Étrangères, M. Jean-Yves Le Drian au Caire

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères M. Jean-Yves Le Drian s'est rendu le 29 avril en visite officielle au Caire où il a rencontré son homologue égyptien, le Secrétaire Général de la Ligue Arabe et le Président Sissi.

Dans le cadre du segment économique de son programme, M. Le Drian a rencontré les représentants de la communauté française d'affaires : Conseil Franco Egyptien des Affaires, Chambre de Commerce Française en Égypte, CCEF) et de 15 entreprises françaises du Club de la Ville Durable (Vinci, Bouygues, ETF, Colas Rail, Systra, Alstom, Thalès, Ratp Dev, MND, Poma, Engie, Suez, Geocycle, Schneider Electric, Orange).

Cette réunion a permis d'exposer l'activité du Club de la Ville Durable, qui regroupe 37 entreprises positionnées sur les enjeux liés au développement urbain en Égypte.

Les entreprises ont pu présenter les opportunités et projets existants dans les domaines du métro du Caire, des nouvelles solutions de mobilité urbaine et interurbaine, de l'eau et des déchets, de l'énergie et de la ville intelligente.

En conclusion, M. Le Drian a salué l'implication des entreprises françaises sur cette thématique prioritaire. Il leur a demandé de travailler dans l'optique de la future visite au Caire du Président Macron.

Le ministre a visité le chantier de la station Héliopolis du métro du Caire, qui connectera les phases 4A (vers le centre-ville), 4B (vers les quartiers populaires au Nord de l'aéroport du Caire) et 4C (vers l'aéroport du Caire) de la ligne 3. La visite était assurée par Vinci et le chairman de la *National Authority for Tunnels*, le Général Tarek Galal.

[Retour sommaire](#)

Politique Economique

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr



Tarek Amer, le Gouverneur de la BCE

Conférence « Inclusive Growth & Job Creation »

La conférence « *Inclusive Growth and Job Creation* » s'est déroulée au Caire les 5 et 6 mai. Co-organisée par le FMI, la Banque Centrale et le Ministère des Finances, elle avait pour objectifs de discuter des perspectives de l'économie égyptienne; d'un retour d'expérience de précédents d'économies émergentes ayant choisi la voie de la réforme (Malaisie, Corée du Sud et Inde) et enfin, la feuille de route à suivre afin de concrétiser sur le terrain la volonté politique de création d'emploi.

Elle a vu la participation de nombreux représentants des secteurs privé et financier, du Gouverneur de la Banque Centrale, du Premier Ministre ainsi que des ministres égyptiens des Finances et de l'Investissement et de la Coopération Internationale.

Dans son propos liminaire, le Gouverneur de la Banque Centrale, M. Tarek Amer, a tout d'abord mis en avant le retour à la stabilité macroéconomique et la confiance du marché. Il a souligné la reprise de la croissance et la maîtrise de l'inflation permettant d'affirmer sa volonté de baisser le ratio de la dette publique (objectif de 80% du PIB d'ici 2020 contre 107% en 2017/18), ce qui constituerait une première depuis près d'une décennie.



Première table ronde : la stabilisation macroéconomique en tant que fondement de la croissance inclusive et de la création d'emplois. Modérée par M. Reza Baqir, résident sénior du FMI et en présence de M. Amr El Garhy, Ministre des Finances.

Après avoir mis en avant les décisions importantes prises par son gouvernement (TVA, flottement de la livre égyptienne, réduction des subventions à l'énergie), **le ministre des Finances, M. Amr El-Garhy, a réaffirmé la priorité donnée à la réduction du déficit budgétaire**, se félicitant de la première situation d'excédent de la balance primaire depuis 2008 qui permettra un meilleur contrôle du service de la dette (38% des dépenses de l'Etat en 2017/18), prédisant une baisse dès 2019/20. **Il a par ailleurs confirmé l'intention du gouvernement de procéder à une modification du profil de la dette en allongeant la durée des maturités**, par l'intermédiaire des émissions d'eurobonds notamment (programme d'émission d'euro-obligations de 10 mds\$ pour l'année fiscale 2018/19). **Il a ajouté que le gouvernement travaillait à la préparation de politiques de réformes structurelles pour le secteur industriel et économique** : un projet de loi de simplification de la comptabilité pour les PME est ainsi en cours d'élaboration pour stimuler ce secteur, notamment en les faisant entrer en plus grand nombre dans le secteur formel.

Quant à la Ministre de l'Investissement et de la Coopération Internationale, Mme Sahar Nasr, **elle a insisté sur le rôle joué par les réformes récentes favorisant l'amélioration du climat des affaires et visant à soutenir les PME**. Elle a ainsi rappelé que le gouvernement a fourni des avantages fiscaux et un environnement adéquat pour l'investissement et a éliminé plusieurs procédures qui entravent l'investissement, facilitant ainsi l'accès des entrepreneurs au marché. De plus, **elle a engagé un vaste programme de consultations avec des entrepreneurs en vue de lancer un programme de réforme favorable à l'entrepreneuriat (initiative «Fekretak Sherketak» – « ton idée, ton entreprise »)**. **Elle reconnaît néanmoins la nécessité d'augmenter l'accès aux financements pour les PME soulignant que cela passe également par une meilleure éducation de ces dernières quant aux possibilités qu'offrent les différents acteurs financiers**.

Enfin, si la plupart des intervenants se sont accordés sur les effets positifs du programme de réformes et sur les avancées en termes d'amélioration du climat des affaires, **ils ont néanmoins souligné plusieurs défis auxquels l'Égypte doit faire face**, parmi lesquels, on retiendra :

- une croissance encore insuffisante pour réduire réellement le taux de chômage,
- une trop forte dette publique,
- un accès réduit au financement pour le secteur privé,
- une bureaucratie lourde.

Cette conférence intervient alors qu'**une mission du FMI se trouve actuellement au Caire pour procéder à la 3^{ème} revue en vue de débloquer la 4^{ème} tranche de la facilité de crédit**. A ce titre, David Lipton, premier directeur général adjoint du FMI a salué les premiers résultats du programme et encouragé le gouvernement à poursuivre ses efforts, **estimant par ailleurs que l'Égypte pourrait bénéficier d'une croissance soutenue entre 6 et 8% dans les prochaines années**. Après les réformes conjoncturelles nécessaires pour redresser la situation du pays, **il a encouragé l'Égypte à faire à présent le choix de réformes structurelles permettant l'émergence d'un secteur privé fort et pourvoyeur d'emplois pour faire face au défi démographique auquel l'Égypte est et continuera d'être confrontée**. Il a également appelé le gouvernement à continuer de se concentrer sur les politiques centrées sur les exportations.

[Retour sommaire](#)



Politique Economique

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

2017/18	BM	
	oct-17	avr-18
PIB réel	4,5%	5,0%
Inflation	22,1%	22,1%
Déficit du compte courant (% du PIB)	-4,6%	-4,9%
Déficit budgétaire (% du PIB)	-8,8%	-9,8%
Dette publique (% du PIB)		99,8%

Economic Outlook de la Banque Mondiale octobre 2017 et avril 2018

Nouvelles perspectives favorables des IFIs (BM, FMI, BERD)

La Banque Mondiale vient de relever les perspectives de croissance du PIB réel. Alors qu'à l'automne elle prévoyait une croissance de 4,5% en 2017/18 et 5,3% en 2018/19, **celles-ci ont été révisées à la hausse** : 5% en 2017/18 et 5,5% en 2018/19, tirée à court-terme par une consommation privée résiliente ainsi que les effets de l'exploitation du champ gazier de *Zohr*, et à moyen-terme par l'accélération des investissements et le redressement des exportations de marchandises et de la fréquentation touristique.

Les réductions des déficits jumeaux sont quant à elles revues à la baisse :

- Le déficit courant prévu à 4,6% du PIB en octobre devrait finalement être ramené à 4,9% du PIB pour l'exercice 2017/18.
- Le déficit budgétaire prévu à 8,8% du PIB lors des prévisions d'octobre devrait finalement atteindre 9,8% du PIB pour l'exercice 2017/18.

Cette révision à la baisse s'explique par la charge de la dette impactée par la hausse des taux directeurs et un taux de change plus élevés que prévu au budget, ainsi que la hausse des prix internationaux du pétrole.

Enfin, le taux de pauvreté pourrait diminuer (marginale) grâce à la mise en œuvre des mesures de protection sociale contenues dans le budget 2017/18, notamment la hausse des subventions alimentaires et les programmes de transferts monétaires.

Néanmoins, elle relève **plusieurs risques qui pourraient compromettre ce scénario** :

- Une persistance des déséquilibres macroéconomiques, en cas de retards dans la mise en œuvre des réformes ;
- Une remise en cause de la soutenabilité de la dette, en cas de ralentissement des réformes fiscales ou un ralentissement de la croissance (le ratio dette gouvernementale / PIB est estimé à 108,8% pour 2017/18);
- Un affaiblissement des principales sources de recettes budgétaires et en devises (IDE, tourisme, transferts d'expatriés) si des troubles sécuritaires internes et externes venaient à apparaître.

Les projections du FMI et de la BERD sont globalement en phase avec celles de la Banque Mondiale. Ainsi, le taux de croissance du PIB de l'Égypte atteindrait **5,2% en 2017/18 et 5,5% en 2018/19 pour le FMI et respectivement 5,3% en 2017/18 et 5,5% en 2018/19 pour la BERD.** Le FMI prévoit également une baisse du taux de chômage en Égypte à 11,1% en 2017/18 et 9,7% en 2018/19 et prévoit **une baisse de l'inflation à 20,1% en 2017/18 et 13% en 2018/19** (respectivement 22,1 et 14% pour la Banque Mondiale).

Enfin, le récent relèvement de la note souveraine de **B- à B (perspective stable)** pour les émissions à long terme de Standard & Poor's est un signal aussi positif qu'attendu par les autorités égyptiennes. Le niveau de la dette publique reste néanmoins à surveiller ainsi que l'appétit à l'endettement à court-terme. Moody's a, à ce titre, classé l'Égypte parmi les 7 économies émergentes les plus vulnérables à un resserrement des conditions financières mondiales.

2017/18	FMI	
	oct-17	avr-18
PIB réel	4,5%	5,2%
Inflation	21,3%	20,1%
Déficit du compte courant (% du PIB)	-3,8%	-4,4%

World Economic Outlook du FMI octobre 2017 et avril 2018

2017/18	BERD
	mai-18
PIB réel	5,3%
Inflation	20,1%
Déficit du compte courant (% du PIB)	-4,4%
Déficit budgétaire (% du PIB)	-9,4%
Dette publique (% du PIB)	91,2%

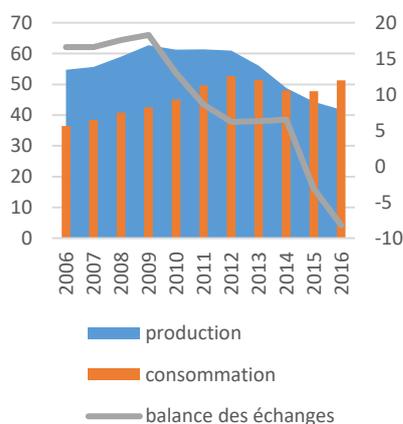
Perspectives de la BERD mai 2018

[Retour sommaire](#)

Politique sectorielle

Kévin Besançon

kevin.besancon@dgtrésor.gouv.fr



Historique du secteur gazier en Égypte (en Mds de m3) source : Enerdata

Le secteur du gaz en Égypte : production et consommation

La production gazière s'est fortement contractée depuis la révolution de 2011 et le pays est passé d'exportateur à importateur net. La mise en exploitation récente de nouveaux sites (les champs de Nooros, Zohr et Atoll et le site de West Nile Delta) devrait cependant permettre au pays d'atteindre à nouveau l'autosuffisance gazière en 2019. Cette embellie du secteur gazier restera cependant provisoire si l'Égypte ne fait pas de nouvelles découvertes et n'accentue pas la diversification de son mix énergétique.

L'Égypte dispose d'importantes réserves en gaz naturel, les 18èmes mondiales et les 3èmes en Afrique, derrière le Nigéria et l'Algérie. **Les réserves prouvées s'élevaient fin 2016 à 1840 Mds m3 (en dehors du champ de Zohr), soit plus d'une trentaine d'années de production au rythme actuel. La production de gaz était en 2011 de 61,4 Mds m3 (14ème producteur mondial et 2ème producteur africain) mais la situation politique intérieure et les nombreux arriérés de paiements aux compagnies étrangères ont retardé les investissements nécessaires au maintien et à la croissance de l'infrastructure de production. Celle-ci a donc chuté d'un tiers entre 2011 et 2016, année où elle a atteint son point le plus bas avec 41,8 Mds m3.** Cette chute est également le résultat de la diminution des capacités de production des anciens champs gaziers : entre 15 et 25% selon les champs entre 2011 et 2016.

en Mds de m3	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
production	54,7	55,7	59	62,7	61,3	61,4	60,9	56,1	48,8	44,3	41,8
consommation	36,5	38,4	40,8	42,5	45,1	49,6	52,6	51,4	48	47,8	51,3
balance des échanges	16,6	16,6	17,6	18,3	13	8,6	6,2	6,3	6,5	-3,1	-8,2

Chiffres de la production et de la consommation de gaz depuis 2006 (Global Energy Statistical Yearbook 2017)

L'exploitation du champ de Nooros (Eni 75%, BP 25%), au nord d'Alexandrie, a débuté en 2015 et dispose de réserves estimées à 80 Mds m3. La production de ce champ a atteint son plateau dès 2017 avec 11 Mds m3. Si Nooros a permis en partie de faire face à la diminution de la production des anciens champs, sa production devrait cependant rapidement décliner après 2019 et passer sous la barre des 3 Mds m3 par an dès 2021.

L'exploitation du site de West Nile Delta par BP et DEA (82,75% et 17,25%) a débuté en avril 2017 sur les champs de Taurus et Libra. Le lancement de la phase 2 avec l'exploitation de trois autres champs, Giza, Fayoum et Raven est prévu en 2019. **Les réserves de ces cinq champs sont estimées à 141 Mds m3, la production actuelle est de 7,2 Mds m3 par an et doit atteindre son plateau en 2020 avec 15,1 Mds m3.** La production devrait ensuite progressivement diminuer après 2025.

Le champ de Zohr - Eni (50%), Rosneft (30%), BP (10%) et Mubadala (10%) - découvert en 2015 par ENI, est le plus grand champ gazier de méditerranée avec des réserves estimées entre 100 et 850 Mds m3¹. Son exploitation a débuté en décembre 2017 à un niveau de 3,6 Mds m3 en équivalent annuel et devrait atteindre progressivement son plateau de 29 Mds m3 par an à partir de fin 2019 puis rester stable jusqu'en 2040².

La phase 1 de l'exploitation du gisement d'Atoll, découvert par BP en 2015 (qui détient également 100% de la concession), et dont les réserves sont estimées à 85 Mds m3, a débuté en février 2018 avec un niveau de production annuelle qui devrait atteindre 3,6 Mds m3

Nouveaux champs gaziers offshore mis en exploitation après 2014 source : Energy Egypt

¹ Les estimations varient entre BP et Eni

² Dans la perspective où les estimations d'Eni se vérifient



Lettre économique d’Egypte n°84 – Mai 2018 © DG Trésor

dès 2018. BP prévoit un doublement de la production d’Atoll avec le lancement de la phase 2 en 2020.

Au total, en tenant compte de la poursuite du déclin des champs anciens, la production de gaz annuelle en Egypte devrait atteindre **62 Mds m3 en 2018** et **72 à 75 Mds m3** de 2020 à 2025. Avec l’épuisement progressif de la plupart des champs en dehors de Zohr, les surplus de production par rapport à la consommation intérieure ne devraient pas se poursuivre après 2025 en l’absence de nouvelles découvertes majeures. De nombreux projets d’exploration sont ainsi en cours ou doivent être lancés prochainement : **EGAS doit publier en juin 2018 des appels d’offres pour l’exploration de six concessions offshore et trois concessions onshore** et le Ministère du pétrole a signé un accord avec Schlumberger en février 2018 pour mener des observations sismiques préliminaires dans le Golfe de Suez.

La consommation de gaz en Egypte était en 2016 de 51,3 Mds m3 (2017 se situerait entre 55 et 57 Mds m3), répartis entre la production d’électricité (67%), l’Industrie (30%) et les ménages (3%). La part de la consommation industrielle devrait diminuer dans le cadre de la stratégie *Integrated and Sustainable Energy 2035* (objectif de réduction de la croissance de la consommation d’énergie de 18% dans l’Industrie entre 2016 et 2035) adoptée dans le cadre des recommandations du FMI sur l’efficacité énergétique. **La part destinée à la production d’électricité devrait en revanche fortement croître avec l’augmentation prévue de la production d’électricité à 60 GW en 2022 contre 35 GW en 2016**, notamment grâce à la mise en route progressive à partir de mi-2018 des trois centrales à gaz à cycle combiné Siemens. De même, la consommation des ménages devrait augmenter de 15% dès 2018 avec le raccordement prévu d’1,35 M de ménages supplémentaires au réseau. A moyen terme, **la consommation globale de gaz naturel en Egypte devrait continuer à croître sur un rythme de 5 à 7% par an.**

La rationalisation du mix énergétique et de la gestion des réseaux peut également permettre d’accroître l’autosuffisance énergétique

Aussi, **la place du gaz dans le mix énergétique primaire égyptien, 53% en 2017 (pétrole 41%, énergies renouvelables 4%, charbon 2%) devrait augmenter à court terme au détriment du pétrole**, dont l’Egypte cherche à diminuer les importations. L’importance accordée aux projets dans le secteur des énergies renouvelables, notamment pour l’éolien et le solaire dont le potentiel approximatif de production est estimé respectivement à 30 GW et 50 GW peut cependant permettre à moyen et long terme de réduire cette dépendance au gaz et espérer prolonger l’autosuffisance. De même, les initiatives en cours visant à optimiser le réseau de transport, répartition et distribution d’électricité peuvent permettre diminuer les pertes d’électricité injectée dans le réseau (30 à 40% en 2016) et limiter la consommation de gaz en Egypte à moyen terme.

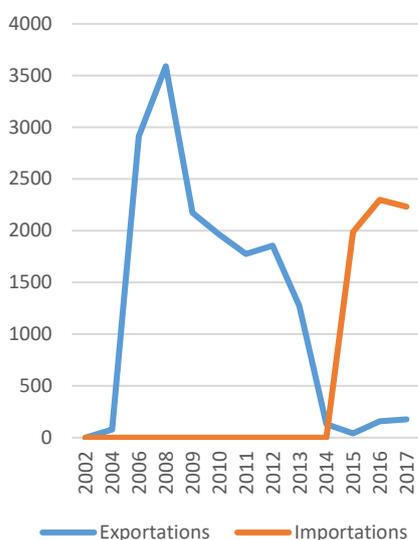
[Retour sommaire](#)

Le secteur du gaz en Egypte : la stratégie des échanges

L’Egypte, exportatrice de gaz naturel entre 2003 et 2014 – année record en 2009 avec une balance gazière excédentaire de 18,3 mds m3 - **est redevenue importatrice en 2015, à un niveau record en 2016 avec une balance gazière déficitaire de 8,2 Mds m3**, soit un cinquième de la production annuelle. Les chiffres pour l’année 2017 doivent encore être consolidés mais devraient être en légère baisse avec des importations en valeur qui sont passées



Lettre économique d'Égypte n°84 – Mai 2018 © DG Trésor



Echanges de GNL en valeur entre l'Égypte et le reste du monde (en M USD) source : Trade Map

de 2,29 Mds USD à 2,23 Mds USD (hors coût de regazéification – environ 700 M USD/an) dans un contexte de légère augmentation du cours du GNL entre 2016 et 2017.

Avec le lancement des nouveaux projets d'exploitation, les dernières importations sont prévues officiellement en juillet 2018. Un contrat de fourniture avec Gazprom est cependant en vigueur jusqu'en 2020, essentiellement destiné à couvrir les éventuels besoins lors des pics de consommation de juillet-août. **Au total, l'objectif du ministre du Pétrole est de diminuer de 32% les importations de GNL entre les années fiscales 2016/17 et 2017/18 en passant de 118 cargos à 80.**

en M USD	2002	2004	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations	0	77	2915	3590	2172	1965	1774	1855	1273	130	42	159	178
Importations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1988	2299	2233

L'Égypte s'est fixé pour objectif de devenir un hub gazier régional grâce aux surplus de production et accords régionaux de fourniture et livraisons. Cette stratégie devrait permettre de remettre en fonctionnement les deux installations de liquéfaction de gaz de Damiette (opéré par SEGAS – Spanish Egyptian Gas Company) et d'Edkou (opéré par Shell). Ces deux installations, entrées respectivement en fonctionnement en 2004 et 2005, disposent de capacités de liquéfaction de 17,6 Mds m3 (10 pour Edkou et 7,6 pour Damiette) par an mais sont pratiquement à l'arrêt (totalement pour Damiette) depuis le recentrage vers la demande intérieure de 2013/14.



Un premier accord a donc été signé le 19 février 2018 **pour la fourniture de 64 Mds m3 sur 10 ans en provenance des champs israéliens de Leviathan et de Tamar à partir de fin 2019**. Les fournisseurs sont les sociétés Delek Drilling (israélienne) et Noble Energy Mediterranean (américaine) et le client égyptien est Dolphinus Holding. Au cours du baril actuel, le montant de l'accord est estimé à 14-15 Mds USD pour l'importation depuis Israël et à 22-23 Mds USD pour les exportations de GNL vers l'Europe qui devraient en découler. La question de l'acheminement du gaz vers l'Égypte n'a toutefois pas encore été résolue mais l'option privilégiée par Noble Energy et Delek Drilling est la remise en fonctionnement et l'inversement du flux du tronçon El Arish – Ashkelon de l'Arab Gas Pipeline, qui servait auparavant à alimenter Israël depuis l'Égypte. Cet accord devrait également permettre de mettre fin aux différentes procédures d'arbitrage en cours entre les fournisseurs égyptiens et leurs clients israéliens¹. De même, il permet la remise en activité du terminal de liquéfaction de Damiette et donc la fin des arbitrages en cours entre les différents actionnaires de SEGAS².

Cet accord ne couvre cependant qu'un peu plus d'un tiers des capacités annuelles de liquéfaction de l'Égypte qui doit trouver d'autres fournisseurs. **Shell serait ainsi en négociation avec Chypre pour un contrat de 25 Mds USD sur 10 ans pour la fourniture de plus de 100 Mds m3 de gaz naturel en provenance du champ d'Aphrodite (détenu à 35% par Shell)**. Le champ d'Aphrodite, situé à 40 km du champ de Zohr, est à mi-distance entre les côtes égyptiennes et chypriotes et l'importance des réserves gazières chypriotes ne semble pas justifier un coûteux investissement dans une installation de liquéfaction chypriote. Cependant, malgré les annonces de conclusion d'un accord dans les prochaines semaines par

Infrastructures de transport et de liquéfaction en Méditerranée-est

¹ Selon le Premier Ministre égyptien, cet accord aurait permis en parallèle de poser les bases d'accords pour résoudre les différends liés à la rupture des livraisons de gaz vers Israël en 2012. Ceux-ci opposent EGAS et EGPC à 1) Israel Electric Corporation (IEC) (condamnation au paiement de 1,76 Mds USD) et 2) à EMG (East Mediterranean Gas), compagnie qui opère le gazoduc Al Arish - Ashkelon (condamnation au paiement de 1,03 Mds USD)
² EGPC, EGAS, Gas Natural Fenosa et Eni



Lettre économique d'Égypte n°84 – Mai 2018 © DG Trésor

les ministres de l'Énergie égyptiens et chypriote en février 2018, aucune décision n'a été prise à ce jour. **Le terminal de liquéfaction d'Edkou, pratiquement à l'arrêt depuis 2013, serait le grand bénéficiaire de cet accord**, conformément aux demandes répétées de Shell de relance progressive de l'activité pour un fonctionnement à pleine capacité dès 2020.

Du point de vue des débouchés de la production de GNL, les autorités égyptiennes espèrent beaucoup du *Memorandum of Understanding* Égypte – Union Européenne sur un partenariat stratégique énergétique 2018 – 2022, signé à l'occasion du déplacement au Caire du Commissaire européen à l'Énergie, Miguel Arias Cañete, le 24 avril 2018. Cet accord se limite cependant actuellement à fixer le cadre d'une coopération technique pour la mise en place d'un hub gazier régional. **Les exportations via gazoduc devraient pour leur part être principalement tournées vers le Proche-Orient** avec en premier lieu la Jordanie vers laquelle la reprise des exportations a été annoncée pour début 2019 par le Ministre du pétrole égyptien. Le mode de livraison n'a pas encore été évoqué mais il pourrait également se faire via la remise en fonctionnement de l'Arab Gas Pipeline (tronçon El Arish – Taba – Aqaba).

[Retour sommaire](#)

Actualité juridique

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Économique

Les régimes d'investissement en Égypte, une tentative de cartographie juridique simplifiée

Zones économiques spéciales, zones d'investissement, zones technologiques, zones franches sont devenus des concepts courants du jargon juridique égyptien dès qu'une implantation locale est envisagée; mais de quoi parle-t-on au juste ?

Il convient dans un premier temps de distinguer deux régimes d'investissement autonomes qui coexistent aujourd'hui en Égypte:

- le régime organisé par la loi de 2002 sur les zones économiques spéciales (ZES)¹, amendé en 2015², actuellement mis en œuvre dans la zone du canal de Suez (plus connue sous le nom de "SCZone") et en cours de mise en œuvre dans le "Triangle d'Or" (Qusayr-Safaga-Qena-Qeft), cette dernière zone visant essentiellement des investissements agricoles, touristiques et miniers; chaque ZES est placée sous le contrôle direct d'une autorité autonome;
- le régime couvert par la loi sur les investissements (Loi No. 17 de 2017), lui-même couvrant pas moins de quatre types de zone (investissement, technologique, zone franche publique et zone franche privée). Chaque zone publique est placée sous le contrôle d'une sous-autorité.

Si ces deux régimes partagent une double finalité commune, (i) tenter de simplifier et accélérer les procédures administratives liées à l'établissement (ii) attirer les investissements étrangers en Égypte, les avantages et procédures en découlant sont substantiellement différents et méritent d'être revus avec attention. Ils peuvent être sommairement résumés comme il suit.

D'un point de vue de centralisation et simplification administrative, le régime des ZES est sans conteste le régime le plus efficace. L'autorité en charge de la ZES concentre en effet l'essentiel

Frederique Léger (CCEF)

frederique.leger@dentons.com

大成 DENTONS

in association with Afifi Law office

[Site internet du cabinet Dentons](#)

¹ Loi No. 83/2002

² Décret Loi No. 27/2015



Lettre économique d'Egypte n°84 – Mai 2018 © DG Trésor

des pouvoirs administratifs. Elle est non seulement responsable de l'établissement de la société proprement dite mais également de l'émission de tous les permis usuellement requis: licence d'activité, licence industrielle (si requise), permis environnemental et défense civile, et permis de construire. L'autorité de la ZES est réellement un interlocuteur unique.

Sous le régime de la loi des investissements, le GAFI demeure l'entité responsable de l'établissement des sociétés, et dans les différentes zones établies sous son contrôle, la sous-autorité responsable de la zone est en charge de l'émission de la licence d'activité et des permis de construire. Les autorisations environnementales et de défense civile ainsi que la licence industrielle, en revanche, relèvent toujours de la compétence des autorités centrales.

En termes d'incitation fiscale et de traitement douanier, et zones franches mises à part pour des raisons évidentes, les différences sont plus subtiles.

En termes de droits de douanes :

- Les ZES sont traitées comme des zones franches : les importations faites par les sociétés établies dans une ZES dans le cadre de leurs activités sont totalement exemptées de droit et de taxe, mais tout bien produit dans la ZES et "importé" en Egypte sera en revanche soumis aux droits de douane pour les composants préalablement importés dans la ZES.
- Les zones d'investissement, technologiques et généralement les sociétés établies sous la loi sur les investissements bénéficient d'un droit de douane unifié au taux de 2%.

En terme d'impôt, il n'existe pas de différence quant à la sujétion à l'impôt sur les sociétés qui s'applique tant dans les ZES¹ que dans les zones d'investissement et technologiques. Cependant des différences substantielles existent :

- Les ZES ne sont soumises ni à la loi sur les droits de timbre (*stamp duties*) ni à aucun type de taxe ou d'impôt indirect; les intérêts des prêts accordés aux sociétés établies dans une SEZ sont également exemptés, sans limite de durée.
- Les sociétés établies sous la loi des investissements (zones d'investissement et technologiques) bénéficient d'une exemption de droits de timbre, de notariation et d'enregistrement sur leurs statuts, leurs terrains, les prêts et hypothèques conclus en relation avec leurs activités, pour une période de 5 ans à compter de leur enregistrement au registre du commerce. Ces mêmes sociétés peuvent bénéficier de la déduction d'une part de leurs coûts d'investissement de leur base imposable si certains critères, notamment en terme d'activité et de localisation, sont remplis, et ce à condition que la société soit établie avant novembre 2020.

Chacun de ces régimes d'investissement couvre des zones géographiques définies par décret, sujettes au contrôle d'autorités administratives spécifiques. Ces dernières sont rattachées au GAFI (et de fait au Ministre des Investissements) quand elles gèrent des zones d'investissement, technologiques ou des zones franches, et directement au Premier Ministre lorsqu'il s'agit de ZES. Chacune de ces autorités est également en charge de développer ses propres règles internes dans le cadre du régime d'investissement dont elle relève.

L'Egypte est ainsi une mosaïque de plus en plus complexe de territoires soumis à des règles spécifiques et à des autorités différentes, ayant elles-mêmes une autonomie variable. Si la procédure d'établissement à proprement parler d'un projet a sans conteste été simplifiée par la

¹ Le traitement fiscal préférentiel dans les zones économiques spéciales a été supprimé en 2015.



législation actuelle, la multiplication de ces zones et des possibilités offertes par ces dernières a rendu la phase d'analyse préliminaire substantiellement plus complexe.

[Retour sommaire](#)

Brèves et indicateurs

Brèves économiques

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtrésor.gouv.fr

- L'Égypte et la Banque mondiale ont signé hier un accord de prêt de 500 M\$ visant à soutenir la stratégie de réforme de l'éducation.
- Selon le rapport « *Paying Taxes 2018* » de PwC, l'Égypte a été classée 167/190 la plaçant parmi les 11 pays les plus lents d'Afrique en termes de conformité fiscale (en moyenne 69h pour les impôts sur les revenus des sociétés, 165h pour les taxes sur les salaires et 158h pour les taxes à la consommation).
- Selon le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le volume des échanges commerciaux entre l'Égypte et les pays de l'UE a atteint 28 mds € en 2017, contre 27,3 mds € l'année précédente. L'UE constitue le premier partenaire économique et commercial de l'Égypte, avec 22,7% du total des exportations égyptiennes.
- Selon la Banque Mondiale, l'Égypte est le 2^{ème} pays en Afrique à avoir reçu le plus de transferts de fonds de la part de sa diaspora (20 mds\$ en 2017, soit 6,4% du PIB) après le Nigéria (22 mds\$).
- Calculé en termes nets, **le montant des avoirs extérieurs (or inclus) de la Banque Centrale est passé de 28,6 mds\$ à la fin du mois d'avril 2017 à 44 mds\$ à la fin du mois d'avril 2018.**
- Calculée en glissement annuel, **l'inflation s'établissait à 13,1% à la fin du mois d'avril.**
- Standard & Poor's a relevé la notation souveraine de l'Égypte de B- à B avec une perspective stable pour les émissions à long terme.
- Le Ministère des transports a annoncé l'augmentation des prix des tickets de métro. D'un prix fixe unitaire de 2 EGP, trois nouvelles tarifications sont à présent en vigueur en fonction de la distance parcourue (3 EGP pour les 9 premiers arrêts, 5 EGP entre 10 et 16 arrêts et enfin 7 EGP au-delà de 16 arrêts). Il s'agit de la deuxième augmentation des prix après celle de mars 2017 (+100%).
- Selon la BCE, les transferts de fonds des expatriés égyptiens ont atteint 17,3 mds\$ au cours des huit premiers mois de l'année 2017/18, soit une augmentation voisine de 24,1% en g.a.
- Selon le CAPMAS, le taux de chômage est tombé à 10,6% au T3 2017/18 (11,3% au T2 2017/18).
- Le Koweït a prolongé d'un an la maturité de son dépôt de 4 mds\$ à la Banque centrale, qui se termine en septembre 2019.

[Retour sommaire](#)


Brèves et indicateurs
Indicateurs économiques

Indicateurs trimestriels		Oct-Déc 2016	Jan-Mars 2017	Avril-Juin 2017	Juil-Sept 2017	Oct-Déc 2017
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		3,8	4,3	5	5,2	5,3
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-9,2	-9,2	-8,4	-8,9	-9,8
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,1	-1,4	-1,1	-1	-1,2
	Balance des services	1	2	2,3	2,8	2,5
	<i>Revenus du tourisme</i>	0,8	1,3	1,5	2,7	2,3
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,2	1,2	1,2	1,4	1,4
	Transferts privés (nets)	4,6	4,6	4,8	5,9	7,1
	Compte courant	-4,7	-3,5	-2,4	-1,6	-1,8
	Compte de capital et financier	10,5	7	4,4	6,2	4,2
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	2,4	2,3	1,3	1,8	1,8
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	1,1	7,6	8,2	7,5	0,5
Balance des paiements	5,1	4	2,7	5,1	0,5	
Indicateurs mensuels 2017-2018		Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	21,9	17,1	14,4	13,3	13,1
	Inflation sous-jacente	19,9	14,4	11,9	11,6	11,6
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	18,75	18,75	17,75	16,75	16,75
	Taux de refinancement	19,75	19,75	18,75	17,75	17,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	21,09	21,59	21,83	21,74	21,70
	LE pour 1USD	17,81	17,70	17,67	17,63	17,68
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		37,02	38,21	42,52	42,61	44,03

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B	stable	13/05/2018
	Fitch	B	positive	16/01/2018
	Moody's	B3	stable	07/04/2015

[Retour sommaire](#)
Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.


Auteur : Service Economique du Caire
Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire
Rédigée par : Kévin Besançon, Tarek Gharib et Guilhem Roger
Revue par : Jérôme Baconin
Version du 20/05/2018